



LES PROFS AU CŒUR DE L'UQAM

DÉFENDRE L'UQAM
EN TANT QU'INSTITUTION
PUBLIQUE INDISPENSABLE

LE 5 OCTOBRE 2023

Dernière séance de négociation

LA DIRECTION DE L'UQAM CONFIRME NOS CRAINTES

En voulant faire fluctuer le nombre de profs en fonction des inscriptions au 1^{er} cycle et en offrant des augmentations nettement en deçà de la hausse du coût de la vie, les positions fermes de la direction de l'UQAM à la table de négociation mettent en péril la capacité de l'université à recruter des profs et à maintenir son niveau d'excellence.

Nous avons de grandes attentes face à cette rencontre de négociation tenue le 29 septembre dernier. Nos vis-à-vis ayant largement conclu, comme nous-mêmes, la présentation de leurs positions et de leur argumentaire au cours des 22 séances de négociation précédentes, nous avons des espoirs : des contre-propositions devaient être échangées de part et d'autre, l'heure était au mouvement.

Il fut pour le moins étonnant de voir que la direction de l'UQAM n'avait aucun élan en tête. Les membres de son comité de négociation, où ne siège aucun membre académique, nous ont confirmé la rigidité de leurs priorités : pouvoir revoir à la baisse le nombre de profs à l'UQAM et obtenir une convention de longue durée. Certaines avancées demeurent même conditionnelles à l'acceptation d'un « plancher d'emploi mobile ». Voici un aperçu des principaux blocages rencontrés à la table de négociation.

Fluctuation du nombre de profs en fonction des inscriptions au 1^{er} cycle

Commençons par cette demande de la direction de l'UQAM : éliminer la clause de notre convention prévoyant le nombre minimal de 1200 professeur-es à l'UQAM, acquise au terme de la grève de 2009. L'université voudrait dorénavant pouvoir faire fluctuer le nombre de professeur-es, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des inscriptions étudiantes au 1^{er} cycle. Un gel des embauches et le

non-remplacement des départs à la retraite permettraient à la direction de ne plus avoir à respecter l'actuel plancher de 1200 postes de professeur-e.

Nous pouvons aisément entrevoir les impacts d'une telle mesure :

- **Un gel des embauches** pouvant s'étendre sur plusieurs années et une incapacité à recruter de nouveaux profs ;
- **Des pertes d'expertise multiples** dans les différents départements, résultant du non-remplacement de professeur-es d'expérience ayant développé des champs de recherche et d'enseignement souvent uniques ;
- En raison du nombre d'années nécessaires à la pleine intégration d'une ou d'un nouveau titulaire de poste de professeur-e, **une telle pratique viendrait déstabiliser les activités de recherche et d'enseignement de l'ensemble des départements**, ainsi que les capacités des départements à maintenir l'enseignement et l'encadrement au 2^e et 3^e cycles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 31 octobre 2023 à 12 h
SH-4800 (Pavillon Sherbrooke)
200, Sherbrooke Ouest, 4^e étage



LES PROFS AU CŒUR DE L'UQAM

DÉFENDRE L'UQAM
EN TANT QU'INSTITUTION
PUBLIQUE INDISPENSABLE

Nos vis-à-vis ont été clairs : l'acceptation de cette demande de fluctuation du nombre de professeur-es par les membres du SPUQ est conditionnelle aux maigres augmentations salariales offertes, ainsi qu'aux avancées réalisées à la table de négociation au sujet de l'intégration des maîtres de langue et de l'évaluation statutaire.

Paramètres salariaux

La direction de l'UQAM ne s'en cache pas : ignorant le nouveau mode de financement universitaire qui sera préconisé sous peu par le gouvernement du Québec, elle veut néanmoins prévoir les coûts. La formule est simple : 2 % par année jusqu'en 2029, sans aucune rétroactivité au 1^{er} juin 2022.

Le hic, ce n'est pas juste l'inflation de 6,7 % l'an dernier. C'est que nous ignorons tout autant les modalités du nouveau mode de financement universitaire. Et bien malin qui pourrait prédire quand l'inflation cessera de fluctuer bien au-delà du 2 % annuel offert par l'UQAM, pour une convention de très, très longue durée de surcroît.

Sachant bien que d'autres clauses importantes devront être réglées avant de s'attaquer à la question salariale, rappelons nos demandes pour une convention de trois ans :

- 2022 : 12,7 % (rattrapage salarial + IPC)**
- 2023 : IPC ou politique salariale du gouvernement (PSG) ou 5 %, le plus élevé des trois**
- 2024 : IPC ou PSG ou 5 %, le plus élevé des trois**

Enseignement en ligne

Les demandes de l'UQAM en matière d'enseignement en ligne soulèvent des questions préoccupantes :

- **À qui revient le choix** du mode d'enseignement préconisé, en ligne ou en présence ? Aux professeur-es ou à la direction ?
- **Qui détient la propriété intellectuelle** du matériel d'enseignement en ligne préparé par les professeur-es de l'UQAM, ces derniers ou l'institution ?

Lors d'une récente séance de négociation, à la suite des interrogations de nos vis-à-vis, nous avons réécrit et reclarifié l'ensemble des balises que nous désirons apporter à l'enseignement en ligne, notamment afin d'assurer que le choix du mode d'enseignement revienne... au professeur ou à la professeure en question. **Toutes ces balises ont été refusées par l'UQAM.**

Les craintes des profs peuvent être soulagées, nous a-t-on dit, par un maigre budget supplémentaire de 300 000 \$, qui sera offert aux facultés afin d'embaucher davantage d'auxiliaires d'enseignement. Un budget qu'on soupçonne conditionnel à la fluctuation du nombre de profs en fonction des inscriptions...

Propriété intellectuelle

Notre convention collective est claire : en matière de propriété intellectuelle, le matériel d'enseignement préparé par les profs leur appartient. Libre à eux de le partager, mais ça demeure leur propriété. La même règle s'applique aux contenus préparés pour un cours que la ou le professeur-e aurait décidé d'offrir en ligne.

La direction de l'UQAM ne le voit pas ainsi : arguant les « nombreux investissements » réalisés par l'université pour accélérer l'enseignement en ligne depuis la pandémie, elle voudrait aujourd'hui revoir les modalités relatives à la propriété intellectuelle du matériel d'enseignement que nous préparons.

Les maîtres de langue pas encore intégrés

L'UQAM accepterait que les maîtres de langue soient intégrés-es comme professeur-es. Toutefois, des enjeux ne sont toujours pas réglés :

- Les modalités que nous proposons pour soutenir une ou un maître de langue afin qu'il ou elle accède au statut de professeur-e n'ont pas encore fait l'objet de retour de nos vis-à-vis ;
- L'intégration des maîtres de langue demeure conditionnelle à l'acceptation de la fluctuation du nombre de profs.



LES PROFS AU CŒUR DE L'UQAM

DÉFENDRE L'UQAM
EN TANT QU'INSTITUTION
PUBLIQUE INDISPENSABLE

Évaluation statutaire

Nous visions à réduire la tâche administrative que représente l'évaluation statutaire obligatoire aux cinq ans, ainsi que le stress engendré auprès des professeur-es lors de sa réalisation. Nous avons atteint nos objectifs, mais les ententes obtenues demeurent conditionnelles à la fin du plancher de 1200 postes de professeur-e à l'UQAM.

Protéger notre liberté académique

La demande de l'UQAM est claire : faire sauter la clause de notre convention collective qui garantit notre totale liberté académique puisque, argue-t-on du côté de l'administration, le gouvernement a adopté une loi à ce sujet.

Pourtant, notre convention collective garantit et protège les droits des membres au-delà de la loi, en particulier « le droit de refuser de dispenser son enseignement lorsque la santé, la sécurité ou l'intégrité physique ou psychologique des personnes présentes ne peut être assurée ou lorsque les conditions pédagogiques normales ne sont pas réunies ». Vivement un ou une académique sur le comité de la direction pour bien mesurer la portée d'un tel changement sur la réalité de notre université.

Devant les craintes et les appréhensions que nous avons formulées, nos vis-à-vis ont tenté de nous rassurer : « on verra quand les tribunaux interpréteront la loi ! »

Salaires et « plancher mobile » : nous ne sommes pas rassurés

À l'heure où nous vivons de plein fouet les effets de la spirale inflationniste et les soubresauts postpandémie des cohortes étudiantes, ainsi que de profondes transformations du milieu du travail, de l'enseignement et de la recherche, les demandes de l'UQAM sont des plus inquiétantes.

Notre propre comité de négociation a multiplié les contre-propositions afin d'atteindre certains objectifs poursuivis par la direction de notre université. Des balises ont été proposées, puis rejetées du revers de la main par nos vis-à-vis, qui répètent mordicus leurs priorités :

- La possibilité de revoir à la baisse le nombre de professeur-es en fonction d'une diminution des inscriptions au 1^{er} cycle, sans égard aux impacts en matière de recherche, d'enseignement aux cycles supérieurs et de renouvellement des multiples champs d'expertise développés par le corps professoral de l'UQAM.
- L'imposition d'une convention collective de longue durée, avec des augmentations annuelles de 2 %, nettement inférieures à la hausse du coût de la vie, et sans rétroactivité pour l'année 2022-2023 – alors que personne ne sait à quoi ressemblera la nouvelle formule de financement universitaire.

Le 31 octobre prochain, les membres du SPUQ seront appelés à prendre des décisions importantes sur des sujets ayant des impacts directs sur leur avenir personnel et sur celui de l'UQAM. Nous vous attendons en grand nombre. Votre présence enverra un signal clair à la direction quant à l'importance que nous accordons à ces enjeux.



Solidaire
depuis 1921



LES PROFS
AU CŒUR
DE L'UQAM



ILLUSTRATION : EMILISSIME.COM

**DÉFENDRE L'UQAM EN TANT
QU'INSTITUTION PUBLIQUE INDISPENSABLE**